

Procès Verbal séance Conseil Municipal du 27 juin 2022 à 18h00 en salle de réunion mairie

Le vingt-sept juin deux mil vingt deux, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert BILLORE, Maire.

Présents : R. BILLORE, M. FROISSART, F. GUILBAUD, S. COGEZ, S. CANELLE, A. COCHET, P. DUPONCHELLE, I. VADUREL

Pouvoir : Néant

Excusés : M. HANOCQ, M. FERREIRA, A. GREZ

Date de la convocation : 17/06/2022

S. CANELLE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est validé

L'ordre du jour :

- Présentation du projet photovoltaïque
- Tarifs du voyage en juillet
- Subvention exceptionnelle à l'association Loisirs et Sports de Lihons
- Subvention au Sarcom 2022

1/ PRÉSENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Sont présents : Mr ÉTÉVÉ, Mr GURDEBEKE, Mr MERLIER Dominique et le conseil (ci-dessus)

La société KRONOS SOLAR expose le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur le site classé GURDEBEKE à Lihons.

Un avis sera demandé au conseil municipal, une enquête publique sera faite.

2/ TARIFS DU VOYAGE EN JUILLET : 2022-031

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer un prix du voyage communal organisé en juillet en Champagne avec restauration (menu à 26.50€/pers). Un car ayant été réservé pour le transport avec un coût de 1265€ TTC, il propose les montants suivants :

Tarifs adultes : **Lihons 35€, Extérieur 51€**

Tarif unique enfants de 3 à 12 ans : **20€**

Gratuit pour les moins de 3 ans

POUR : 07

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS DE LIHONS: 2022-032

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4, L2121-29, L2311-7,
- La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,
- La loi du 01 juillet 1901 relative au contrat d'association,
- Le budget de l'exercice en cours

Le Maire propose au conseil de verser une subvention supplémentaire à l'association Loisirs et Sports de Lihons d'un montant de **1300€ (mille trois cent euros)**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, autorise le maire à signer les documents et à inscrire au budget les dépenses nécessaires.

POUR : 07

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4/ SUBVENTION AU SARCOM 2022: 2022-033

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4, L2121-29, L2311-7,
- La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,
- La loi du 01 juillet 1901 relative au contrat d'association,
- Le budget de l'exercice en cours
- La demande pour le SARCOM 2022

Le Maire propose au conseil de verser une subvention pour la participation au SARCOM 2022, d'un montant de **100€ (cent euros)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, autorise le maire à signer les documents et à inscrire au budget les dépenses nécessaires.

POUR : 07

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Informations :

Les 2 zones urbanisables (Maucourt et Marchélepot) sont intégrées au PLUI.

Les travaux de la rue de Maucourt se feront en 2023.

En 2022 : La réfection de la rue de Marchélepot à partir du 18 juillet

Le curage des fossés

Le ré agréage en schiste des trottoirs « nettoyés et désherbés »

Fin de réunion à 19h45